

Image not found or type unknown



achat d'un bien occupé,dans le but d'y habiter

Par **pissenlis**, le **09/06/2009** à **21:46**

Bonjour

Je souhaite acheter 1 studio qui est actuellement occupé et doit d'après l'agence être libéré fin aout .Mais comment faire pour en être certain car si le locataire ne part pas je serai dans l'embarras . Existe t'il 1 condition suspensible qui annulerait la vente dans ce cas ; je récupèrerais ma caution et tout repartirait à zéro . Je signe le compromis demain mercredi soir ; MERCI